



## pourcentage sur chiffre d'affaire

Par **siml**, le **30/03/2010** à **19:13**

salut aux connaisseurs et merci d'avance pour votre aide précieuse.

j'ai commencé à travailler pour 1 entreprise le 15 fevrier 2010, or mon salaire est basé sur un fixe et un pourcentage sur le chiffre d'affaire (sur le mois précédent).

nous sommes fin mars et donc mon patron à compter ce pourcentage sur la periode du 15 fevrier au 28 fevrier.

perso, je pense qu'il doit me verser ce pourcentage sur le chiffre d'affaire du mois entier, ai je raison ?

Mon contrat de travail stipule : "M. machin bénéficiera d'une rémunération brute mensuelle egale à ... à laquelle s'ajoutera un pourcentage de ... du chiffre d'affaire hors taxes encaissé par la société le mois précédent".

Qu'en pensez vous ? merci.

Par **miyako**, le **30/03/2010** à **20:55**

Bonsoir,

ayant embauché le 15 février ,vous ne pouvez prétendre au pourcentage que pour la période réellement travaillée.Sauf mention contraire et précise sur votre contrat de travail.

Amicalement vôtre.

SUJI KENZO